

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 26 janvier à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** .

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

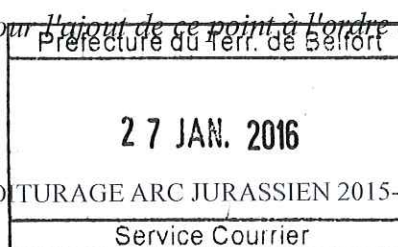
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 19 janvier	Mardi 19 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Marielle BANDELIER est désignée.

2016-01-06 Programme Interreg promotion du covoiturage dans l'Arc Jurassien 2015-2018
Rapporteur : Christian RAYOT

Il est préalablement demandé l'accord du Conseil pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.



Vu la délibération 2015-05-26 portant sur les modalités et le financement du programme Interreg de promotion du covoiturage 2015-2018,

1 – Contexte

Lors de sa séance de juillet 2015, le Conseil Communautaire de la CCST a validé la mise en œuvre du projet de programme INTERREG de coopération franco-suisse destiné à promouvoir la pratique du covoiturage sur le massif jurassien, porté par le Parc Naturel du Haut Jura.

Outre le Parc et arc jurassien.ch (porteurs du projet), ce programme associe :

le Pays du Haut-Doubs, le Pays Horloger, le Pays des Portes du Haut-Doubs, la Communauté de communes du Sud du Territoire et la Communauté de communes des Balcons du Lomont pour la partie française ;

l'Association pour le Développement des Activités Économique de la Vallée de Joux, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds réunies au sein de l'Agglomération Urbaine du Doubs, la République du Canton du Jura, le Val de Travers et le Jura Bernois, la Communauté Urbaine du Littoral Neuchâtelois, la Baroche, Entre deux Lacs et le Val de Ruz pour la partie suisse.

Au final l'ensemble des territoires constitutifs de la bande frontalière franco-suisse du massif du jura participent à la mise en œuvre du projet qui s'articule autour de 4 axes :

Continuer à innover pour simplifier au maximum l'inscription et la pratique du covoiturage, au niveau et par le biais de l'entreprise et par une collaboration plus étroite avec les associations de frontaliers, tout en continuant à privilégier l'interopérabilité humaine, via la plateforme téléphonique, entre sites de covoiturage.

Toucher de nouveaux publics en continuant l'élargissement territorial, en impliquant mieux les PME et les salariés du secteur tertiaire et en explorant de nouveaux motifs fortement générateurs de trafic et de kilomètres (événements)

Intensifier le programme en poursuivant les animations, en améliorant les échanges de bonnes pratiques entre entreprises, en aménageant des parkings en cas de besoin.

Pérenniser le dispositif en proposant un modèle économique partenarial associant entreprises, collectivités et usagers.

2 – Budget prévisionnel

Construit sur la base d'un partenariat franco-suisse, le budget de l'opération tient compte :

- En 1^{er} lieu, d'une répartition des dépenses entre partenaires français et suisse. Une majorité de dépenses fait l'objet d'une clé de répartition à hauteur de 50%- 50% traduisant la volonté de proposer un programme réellement intégré dans son élaboration et sa mise en œuvre et au souci de mutualiser les coûts. D'autres, font l'objet d'une clé de répartition qui tient compte de la portée préférentielle de l'action.
- En second lieu, d'une clé de répartition au sein des partenaires français du programme qui s'appuie sur le volume de frontaliers concerné sur chaque territoire.

Entre la phase de dépôt du dossier et son instruction définitive, le Pays du Haut-Doubs a fait part aux différents partenaires que les évolutions liées à la réorganisation territoriale du Pays ainsi que

celles en lien avec la prise en charge de nouvelles compétences (SCOT), ne lui permettait plus de contribuer au déploiement du projet covoiturage à hauteur de ce qui avait été projeté initialement.

Pour autant le Pays du Haut-Doubs a manifesté sa volonté de rester associé au projet du fait de sa position géographique centrale et de la cohérence globale souhaitée à l'échelle de la bande frontalière franco-suisse en matière de promotion du covoiturage, ainsi que de la volonté d'asseoir définitivement le succès du projet depuis ses deux premières phases, en consolidant et en pérennisant les bases de travail engagées depuis 2010.

A la lecture de ces éléments, un travail a été engagé en relation avec le Pays du Haut-Doubs, le PNR du Haut-Jura (chef de file France) et arc-jurassien.ch (chef de file Suisse) pour apprécier dans quelle mesure la maquette financière pouvait évoluer. Il est à souligner que ce processus s'est organisé en prenant en compte trois principes :

- Ne pas remettre en cause la maquette financière validée par les autres partenaires français et suisses du projet de façon à ne pas devoir revoir tout le processus de négociation et de validation au risque de retarder les échéances et compromettre la réalisation du programme.
- Conserver au programme sa cohérence d'ensemble de façon à assurer son déploiement à l'échelle de la bande frontalière et confirmer les objectifs recherchés en matière de pérennisation économique au-delà de la période 2018.
- Au sein de la maquette financière, réduire les dépenses territorialisées propre au territoire du Pays du Haut-Doubs et qui pourraient trouver une solution de remplacement.

Sur ces bases, différents postes budgétaires **liés à la mise en œuvre d'actions sur le Pays du Haut-Doubs** ont permis de réaliser une économie de 47 590 euros HT sur les prestations externalisées :

- Suppression des animations dans les communes sur le Pays du Hauts Doubs. Celles-ci seront directement prises en charge par les agents du Pays dans le cadre de leur fonction en relation avec les réflexions sur le SCOT.
- Suppression des animations et des actions de sensibilisation conduites dans les entreprises du Pays du Haut-Doubs.
- Diminution du nombre d'entreprises bénéficiaire de l'application d'organisation du covoiturage "share to move" ainsi que sur l'appli "fair pack" gestion des parkings dans les entreprises.
- Diminution des prestations de soutien technique sur le Pays du Haut-Doubs notamment celles destinées à répondre à des expertises particulières (ex : présentation du programme aux associations de frontaliers, comptage véhicules aux frontières...)

Compte tenu de ces éléments la maquette financière définitive pour la partie France demeure inchangée pour l'ensemble des partenaires hormis le Pays du Haut-Doubs et s'établit comme suit :

2-1 : Plan de financement prévisionnel France

	PNR HJ	Pays Ht Doubs	Pays Horloger	Porte Haut Doubs	Balcon Lomont	Sud Territoire	Total
INTERREG FEDER	111 761 €	66 995 €	110 561 €	45 167 €	44 804 €	64 817 €	444 103 €
Etat CIM	30 254 €	18 832 €	32 654 €	12 606 €	12 485 €	5 802 €	112 631 €
PNR HJ	44 254 €						44 254 €
Pays Haut Doubs		25 832 €					25 832 €
Pays Horloger			41 054 €				41 054 €
Porte Haut-Doubs				17 506 €			17 506 €
Balcon Lomont					17 385 €		17 385 €
Sud Territoire						37 409 €	37 409 €
Total	186 268 €	111 658 €	184 268 €	75 278 €	74 673 €	108 028 €	740 172 €

2-2 Répartition des dépenses France

Postes de dépenses	Montant TTC total	PNR HJ	Pays Ht Doubs	Pays Horloger	Porte Haut Doubs	Balcon Lomont	Sud Territoire
Thème 1 : Continuer à innover	138 300 €	35 784 €	24 984 €	35 784 €	14 910 €	11 928 €	14 910 €
Action 1.1 Développer un applicatif de covoiturage entreprises							
Action 1.2 Proposer un service mise en relation aux associations							
Action 1.3 Privilégier une interopérabilité humaine							
Action 1.4 Innover dans les méthodes d'animation							
Thème 2 : Toucher de nouveaux publics	24 470 €	5 873 €	5 872 €	5 873 €	2 447 €	1 958 €	2 447 €
Action 2.1 Elargissement territorial							
Action 2.2 Actions en direction des PME							
Action 2.3 Covoiturage de rabattement							
Action 2.4 Développer le covoiturage professionnel							
Thème 3 : Intensifier le programme	298 919 €	82 595 €	37 367 €	82 595 €	34 415 €	27 532 €	34 415 €
Action 3.1. Centrale téléphonique et outils web							
Action 3.2.1 Campagnes de communication/animation en entreprise							
Action 3.2.2 Campagnes de communication/animation dans les communes							
Action 3.3 Animer régulièrement les COREM							
Action 3.4 Augmenter les capacités de stationnement	48 000 €			12 000 €		12 000 €	24 000 €
Action 3.5 Déployer les lignes de covoiturage spontané							
Thème 4 : Péreniser le projet	20 790 €	4 990 €	4 989 €	4 990 €	2 079 €	1 663 €	2 079 €
Action 4.1 Affiner l'analyse économique							
Action 4.2 Proposer un modèle économique partenarial							
Action 4.3 Communiquer et diffuser les acquis du programme							
Thème 5 : Animation évaluation	90 696 €	22 026 €	20 946 €	22 026 €	9 178 €	7 342 €	9 178 €
Action 5.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage							
Action 5.2 Evaluation continue							
Thème 6 : Suivi territorial du projet	119 000 €	35 000 €	17 500 €	21 000 €	12 250 €	12 250 €	21 000 €
TOTAL	740 175 €	186 268 €	111 658 €	184 268 €	75 279 €	74 673 €	108 029 €

Pour les modalités financières une convention inter-partenaire au titre du FEDER sera proposée aux membres français du groupement de façon à définir les engagements et responsabilités respectifs de chacun d'entre eux dans la réalisation du projet : paiement des dépenses, appels de fonds, justificatifs financiers, délai de transmission...

Sur ces bases le projet fera l'objet d'une programmation définitive par le comité de programmation INTERREG V début février 2016 permettant d'envisager le déploiement du plan d'actions sur la période 2016-2018.

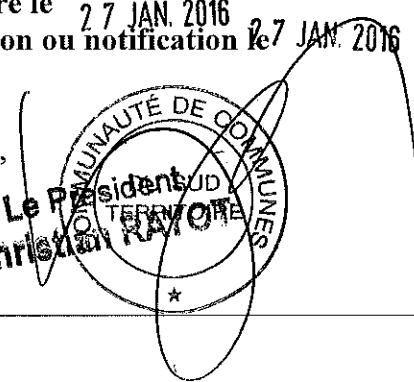
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider les modalités de mise en œuvre du projet selon les termes ci-dessus, et notamment la nouvelle répartition des dépenses du plan de financement
- de solliciter les financements correspondants et affecter les crédits nécessaires
- de donner pouvoir au Président pour signer les pièces et actes relatifs à ce dossier
- de désigner Monsieur MATHIEU Didier pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

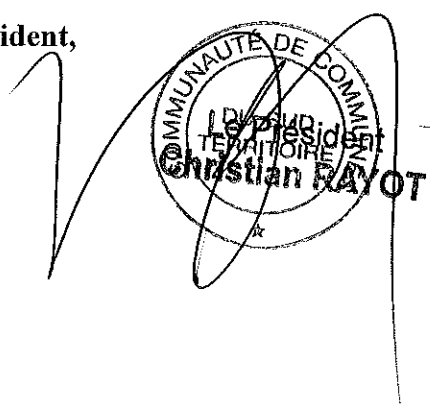
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 27 JAN. 2016
Et publication ou notification le 27 JAN. 2016

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU TERRITOIRE

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort
27 JAN. 2016
Service Courrier

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of a data-driven approach in decision-making and the need for continuous monitoring and improvement of the data management process.